

Info.pl@ine

ZOOM SUR



N° 483 – 2 octobre 2013 – 2 pages

Arrivée des premiers charançons

Risque d'élongation automnal

AGRO-METEO

Pluviométrie du 1^{er} au 30 septembre 2013 (mm) :

Normale	Campagne 2013- 2014			
Melun	La Brosse - Montceaux	Melun	Nangis	Dammartin en Goële
56,4	70,8	84,5	65,6	50,6

source : Météo-France

Le mois de septembre s'avère très conforme à la normale en ce qui concerne les températures, que ce soit les minimales comme les maximales. Les pluies sont pratiquement toujours au-dessus de la normale, avec une grosse contribution du 14/09 qui, à lui seul, apporte quasiment la moitié de la pluviométrie de septembre, excepté sur Dammartin en Goële. Ces conditions ont favorisé la croissance des colzas mais aussi des attaques de limaces et permis une bonne

Températures du 1^{er} au 30 septembre 2013 (°C) :

Normale	Campagne 2013 - 2014				
Melun	La Brosse - Montceaux	Melun	Nangis	Dammartin en Goële	
Mini	10,4	11,8	11,4	10,9	11,6
Maxi	21,1	21,7	21,4	20,5	21

source : Météo-France

efficacité des faux semis. Les récoltes de chanvre ont été interrompues par la pluie, puis ont repris. Les tournesols ont commencé d'être récoltés sur la fin du mois à la faveur des conditions ensoleillées.

ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : de 2 à 6 feuilles)

✓ Ravageurs

Limaces : maintenir la surveillance des parcelles jusqu'au stade 3-4 feuilles ; au-delà, la protection n'est plus nécessaire.

Altises des crucifères (petites altises) : maintenir la surveillance jusqu'au stade 4 feuilles et dans les parcelles très hétérogènes.

Altises d'hiver (grosses altises) : la moitié des pièges du réseau BSV contenait des insectes, mais la plupart des parcelles a dépassé le stade de nuisibilité (3 feuilles).

Pucerons verts : risque faible, selon le BSV ; à surveiller jusqu'au stade 6 feuilles.

➤ Seuil d'intervention : 20 % des pieds porteurs de pucerons verts.

Tenthrèdes de la rave : risque moyen ; les premières larves commencent à être observées mais sans dépasser le seuil de nuisibilité pour le moment. A surveiller jusqu'au stade 6 feuilles.

➤ Seuil d'intervention : 25 % de surface foliaire détruite au minimum.

Charançons du bourgeon terminal : premier piégeage à Grisy-sur-Seine (source BSV). On reconnaît l'insecte grâce à la couleur rousse de l'extrémité de ses pattes. L'adulte étant très discret, il est nécessaire de placer un piège, le fond de la cuvette devant se situer au niveau de la végétation. La protection vise le contrôle des adultes pour limiter les pontes dans les pétioles.

➤ Le stade de sensibilité va de 3-4 feuilles jusqu'à la reprise.

➤ Seuil d'intervention : 8-10 jours après les captures. A noter que l'efficacité de la lutte reste limitée.



Source : CETIOM

✓ Régulateur à l'automne

Cette intervention est le plus souvent injustifiée, n'envisagez cette possibilité :

- qu'en cas de semis précoce avec une variété sensible à l'élongation automnale,
- ou encore en cas de forte disponibilité en azote (apport organique, accident sur la culture précédente...)
- ou de forte densité (plus de 15 pieds/mètre linéaire ou 50 pieds/m²).

Le risque d'élongation peut être estimé à partir du cumul de températures. Si le colza a reçu plus de 500° C jours (base 5) au 5-10 octobre, le risque d'élongation est présent. A cela s'ajoutent les facteurs précédemment cités (variété, azote disponible, densité).

➤ **Prévision du risque d'élongation (calcul CA77), dates estimées pour atteindre 500° C jours (base 5) depuis la levée :**

	Levée du 15 août	Levée du 20 août	Levée du 25 août	Levée du 1 ^{er} sept
EGREVILLE	10/9	28/9	4/10	10/10
LA BROsse MONTCEAUX	23/09	29/9	5/10	11/10
MELUN	25/9	30/9	6/10	12/10
NANGIS	13/9	3/10	7/10	13/10
DAMMARTIN en GOELE	24/9	1/10	7/10	13/10

(basé sur les données Météo France jusqu'au 30/9/13 et sur des moyennes 1991/2009 à partir du 1/10)

Le risque d'élongation à l'automne, lié au stade 6 feuilles avant le 10 octobre, concerne en 2013 toutes les levées qui ont lieu avant le 1^{er} septembre (hormis La Brosse-Montceaux).

➤ Prêtez donc attention à toutes les variétés sensibles (JETSET, ATENZO, DK EXCELLIUM, DK EXPO, DK EXPOWER, HYBRIROCK...). En cas de fort peuplement ou de forte disponibilité en azote, un régulateur pourrait être nécessaire.

Pour les variétés moyennement sensibles (ES AGATHA, LOHANA, NK FESTIVO, PAMELA DIFFUSION, DK EXPERTISE...), en cas de fort peuplement et de forte disponibilité en azote, un régulateur pourrait être nécessaire.

➤ **Produits possibles :**

Produit	Matière active	Période d'application	Dose (l/ha) ⁽¹⁾	Coût (€ HT/ha)
CARYX	mépiquat chlorure + metconazole	6-8 feuilles (stade B6-B8)	0,7	21
HORIZON EW ⁽²⁾	tébuconazole		0,6 - 0,8	22 - 30
MAGNELLO ⁽²⁾	tébuconazole + difénoconazole		0,6 - 0,8	22 - 30
SUNORG PRO/CARAMBA STAR ⁽²⁾	metconazole		0,4 - 0,6	15 - 22

(1) Adapter la dose au stade de la culture **et au niveau de risque**. (2) Ne peut pas être mélangé avec un produit R62, R63 ou R64

Ces conseils sont basés sur les observations de début de semaine effectués par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture 77 et le Bulletin de Santé du Végétal Ile-de-France n° 32 du 1^{er} octobre 2013. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du département de Seine-et-Marne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 440 à n° 447 ou sur le site e-phy du ministère de l'agriculture. <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>. Lire attentivement l'étiquette des produits utilisés. La gestion des produits phytosanitaires doit se réaliser dans le cadre des bonnes pratiques agricoles (voir Info.pl@ine n° 479).

REGLEMENTATION

PRIME AUX OVINS ET AUX CAPRINS

Si vous avez complété le formulaire de demande « Aide aux ovins (AO) » ou « Aide aux caprins (AC) » et que vous pouvez bénéficier d'une majoration de l'aide (sous conditions), sachez que pour cette année :

- la prime aux ovins sera de 21 euros et la majoration de 3,83 euros
- la prime aux caprins sera de 13,72 euros et la majoration de 3 euros.

L'aide sera versée par l'Agence de services et de paiement (ASP) à partir du 1^{er} décembre 2013.



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762,
dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

